



# L'écho du Binos

Bulletin d'information bimestriel de la ville de Seysses  
N°48 - Mars/Avril 2007

[www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)

## LE MOT DU MAIRE

L'année 2007 a une particularité qui n'échappe à personne. Elle ouvre toutes grandes les fenêtres de la démocratie à l'ensemble de notre communauté nationale et chacun pourra exprimer son droit que lui confère son titre de citoyen. N'oublions pas que nos ancêtres sont restés très longtemps des sujets. Les diverses épreuves et soubresauts de notre pays ont permis d'acquérir ce noble titre dont certains, souvent par ignorance, ne mesurent ni la valeur ni la grandeur. C'est aussi la conservation de l'égalité, l'un des triptyques de notre république. Cela est beau. Cela est vrai pour tous qui que nous soyons.

Notre pays dans sa longue histoire n'a pas toujours pu manifester les choix ni de son présent, ni de son avenir. Le civisme est un mot dont certains ne consomment pas la valeur : peut-être que le suffrage universel n'est pas considéré comme une avancée importante pour ceux qui négligent de l'utiliser mais qui ensuite sont les premiers à se plaindre des structures qu'il suscite. Qu'ils sachent seulement que dans de nombreux pays le sang coule encore pour obtenir ce droit que certains ne considèrent plus. Alors, malgré les contradictions que nous pouvons constater, quelles que soient celles-là, accomplissons notre devoir de citoyen, pour mériter ce noble titre. Alors nous aurons vraiment le sentiment d'être des hommes libres, montrant que nous sommes dignes de tous ceux qui pour l'obtenir ont versé leur sang.

Ainsi, nous montrerons aussi notre attachement profond à la démocratie, pour que notre vie, celles de nos enfants, puissent s'épanouir dans la plénitude des espérances que chacun de nous portons pour notre avenir commun.

Antoine Foulquy

## SOMMAIRE

**Trophée de la Dépêche  
Action sociale**

**Expression  
Urbanisme**

**Axe Sud  
Conseil Municipal  
État civil**

Seysses : première pour le coût de la vie P.1  
Le SIAS : un service public d'utilité intercommunale en plein essor P.2  
Expression de l'opposition P.2  
2<sup>e</sup> étape du PLU : le PADD P.3  
Un service emploi intercommunal P.4  
Les principales délibérations P.4  
Décembre 2006 / Janvier 2007 P.4

T  
R  
O  
P  
H  
É  
E  
D  
E  
L  
A  
D  
É  
P  
Ê  
C  
H  
E

## SEYSSSES : PREMIÈRE POUR LE COÛT DE LA VIE

La Dépêche du Midi a mené une enquête intitulée : "Où vit-on le mieux dans le Grand Toulouse ?". Les forces et faiblesses de 98 communes ont été passées au crible selon 93 critères et classées en deux catégories (plus ou moins de 3500 habitants) pour chacun des 8 thèmes étudiés : potentiel et développement économique, transports et circulation, environnement, sécurité, social, animations et loisirs, qualité de vie, coût de la vie.

Seysses, qui concourait dans la catégorie "plus de 3500 habitants", est arrivée 1<sup>re</sup> pour "Le coût de la vie", lui conférant le titre de la commune la moins chère du Grand Toulouse. La qualité et le nombre de ses services gratuits à la population, les taux des impôts locaux (TH : 14.18% ; TFB : 16.16%), le prix du repas au restaurant scolaire (2.08€) et le prix de l'eau (1.02€ le m<sup>3</sup>) ont notamment été mis en avant dans l'édition du 20 janvier du quotidien de presse locale.



Communes de plus de 3 500 habitants		Coût moyen d'une maison (en euros)	Coût de terrain au m² (en euros)	Taux d'habitants (Taux communal 2006) en %	Taux locaux sur la Mairie (Taux communal 2006) en %	Coût moyen des services publics (en euros/m²/an)	Prix de l'eau (en euros/m³)	Coût moyen des transports (en euros/m²/an)
SEYSSSES	208 000	85	14.18	16.16	2.08	1.02	1.24	
PORTET SUR GARONNE	200 000	125	14.45	2.43	1.10	1.35		
FRIGNOLET	215 000	110	12.99	2.40	1.00	2.00		
SANTALBAN	280 000	120	6.08	2.08	1.00	1.12		
CORNEBARRIEU	220 000	135	18.00	2.05	0.71	3.01		
SAUNES	220 000	120	14.78	2.43	1.29	0.57		
BRUGUIÈRES	215 000	125	10.64	12.25	1.48	1.51		
PECHRONNEU	200 000	140	12.93	16.35	1.00	1.20		
SAINTEURY	200 000	75	13.35	22.35	1.48	2.22		
GRENADE	230 000	150	14.23	28.12	0.72	1.12		
ROQUES SUR GARONNE	250 000	110	7.86	16.35	1.18	1.12		
PIED JUSTIÈRE	250 000	130	15.03	2.43	0.95	0.96		
CASTELMIGNET	220 000	130	14.37	24.43	1.00	1.15		
SAINTE JEAN	240 000	165	12.68	17.48	1.00	0.96		
MONTBAIE	220 000	130	12.47	13.13	1.11	1.11		
LEQUEVIN	260 000	130	13.68	15.76	0.95	0.56		
L'UNION	280 000	165	9.02	14.89	1.00	0.93		
MURET	250 000	150	14.04	23.87	1.48	0.87		
PIRIBAC	270 000	175	12.55	18.51	0.73	0.95		
LABARTHE SUR LEZE	250 000	120	15.98	12.89	2.43	1.43		

Les 20 premières communes du classement de la Dépêche

# LE SIAS : UN SERVICE PUBLIC D'UTILITÉ INTERCOMMUNALE EN PLEIN ESSOR

**D**epuis sa création en 1981, le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale, situé à Seysses, a pour vocation l'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées. Les demandes d'intervention au domicile des personnes âgées sont de plus en plus nombreuses.

Compétent sur 18 communes, le SIAS est en plein essor : entre 85 et 115 agents interviennent au quotidien auprès de 500 personnes âgées.

Trois types de services sont proposés :

- **L'AIDE À DOMICILE** : aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne ; pour faire appel à ce service, un accord d'heures émis par les institutions partenaires (Conseil Général, Caisse de Retraite, Mutuelle) est nécessaire.
- **LE PETIT DÉPANNAGE** : réalisation de petits travaux et de petit jardinage ; l'intervention a lieu sur rendez-vous (contactez Chloé au 05.61.56.60.23). Différents tarifs sont appliqués en fonction des ressources.
- **LE PORTAGE DE REPAS** : service de livraison de repas sur commande. Contactez Myriam au 05.61.56.60.22.

Le SIAS adhère à l'enseigne France Domicile créée par l'UNA (Union Nationale de l'Aide), la Mutualité Française, et l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale). Cette plate-forme téléphonique assure l'interface entre les bénéficiaires potentiels et les services à la personne. Le référencement du SIAS à France Domicile permet une communication plus large sur son territoire.

Le SIAS possède un savoir-faire reconnu dans le domaine du maintien à domicile. Avec l'évolution du secteur, la Présidente, Mme Michèle VIDAL, Adjointe au Maire de la mairie de Frouzins, et son comité syndical ont conscience de la nécessité de diversifier les services afin de répondre de façon encore plus pertinente aux besoins des usagers. En 2007, de nouveaux services verront donc le jour.

Une équipe de professionnels est à votre disposition. Elle interviendra avec réactivité. Écoute et conseils seront présents pour faciliter vos démarches.

*Pour tout renseignement, contactez le SIAS au 05.61.56.18.00.*



*L'aide à domicile vous aide dans vos actes quotidiens.*

## EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Nous avons assisté à la 1<sup>re</sup> réunion publique sur le "PLU" et à la présentation de son volet le plus important le "PADD" (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Ne s'agissait-il pas de la présentation du "PAY" (Poudre Aux Yeux), tant le contenu de la présentation manque singulièrement de réalisme.

Les chiffres sur l'évolution de la population, 3 000 personnes sur les 10 prochaines années même s'ils sont sans fondement, nécessiteront des équipements publics pour l'accueil de ces nouvelles populations, leurs coûts ne sont pas quantifiés, pas plus d'ailleurs que leur financement.

La voirie nécessaire à l'urbanisation future ne fait également l'objet d'aucune prévision si ce n'est quelques "pointillés" sur une cartographie, quand on constate que : la voirie actuelle de la commune ne fait l'objet d'aucune remise en état ; l'étude d'un plan de circulation prévoyant un certain nombre d'aménagements pour un coût estimatif de 500 000€, initié depuis plus de trois ans, n'a jamais vu le jour.

On peut légitimement se poser des questions sur le projet et le financement des nouvelles voiries, dont le coût n'est sans aucune commune mesure avec celui de l'aménagement de l'existant.

Alain VIDAL - groupe d'élus "Mieux Vivre à Seysses" - Contact : [vidal.al@wanadoo.fr](mailto:vidal.al@wanadoo.fr) - Tél. : 06.70.51.84.25.

## 2<sup>e</sup> ÉTAPE DU PLU : LE PADD

**L**e Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté lors d'une réunion publique en janvier. Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation de la Municipalité. Vos diverses questions ont montré le grand intérêt que vous portez à la commune.

**Petite séance de rattrapage pour les personnes qui n'ont pas pu être là :**



*L'assistance était nombreuse lors de la présentation du PADD.*

### 1/ LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) :

La loi Solidarité et de Renouvellement Urbains votée par le Parlement en 2000 (loi SRU) a remplacé les anciens Plans d'Occupation des Sols (les POS) par les Plans Locaux d'Urbanisme. Trois grands principes sous-tendent cette loi : diversité, mixité et équilibre, avec l'objectif de promouvoir un développement urbain plus solidaire et plus durable, autrement dit une gestion économe, rationnelle et durable de l'espace.

Le PLU précise toujours le droit des sols, mais joue aussi le rôle de véritable plan d'urbanisme. Il devient l'**outil de communication du PADD de la commune** et le **document de référence des différents projets d'aménagement du territoire communal pour les années à venir**.

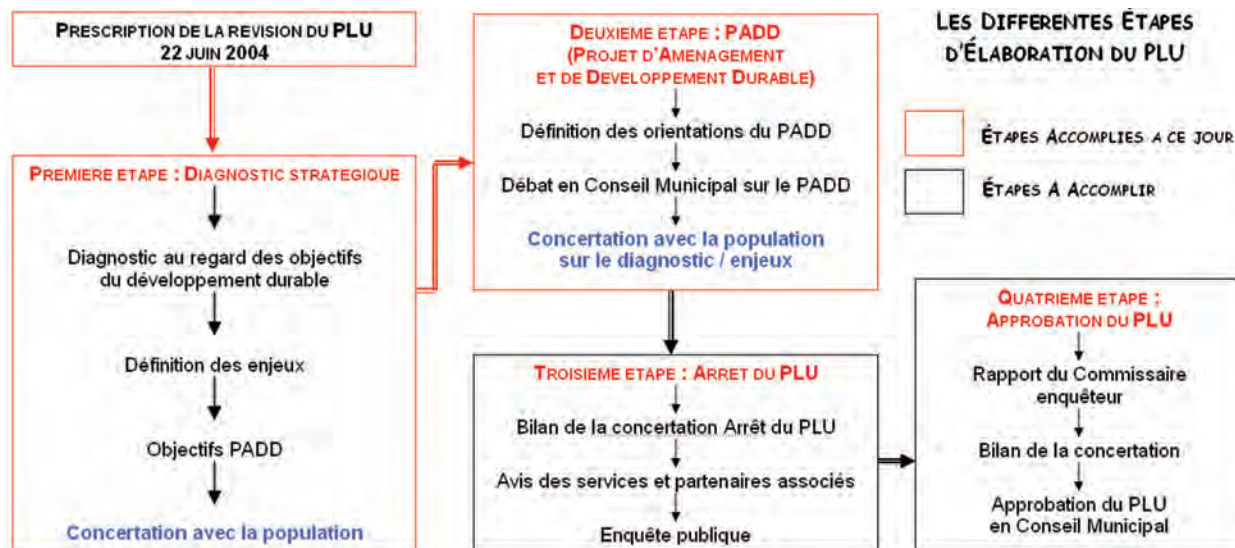
Le PLU est élaboré par la Municipalité et de nombreuses personnes publiques. Il doit être **compatible** avec des documents supra communaux comme le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** et le **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** élaborés au niveau départemental ou encore le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** de la compétence de la communauté de communes Axe Sud et devra suivre l'évolution de ces documents.

### 2/ QU'EST LE PADD ?

Le PADD constitue la 2<sup>e</sup> étape sur les quatre que comporte le PLU (cf. schéma d'élaboration du PLU ci-dessous). Il a été élaboré à partir du diagnostic établi précédemment et tient compte des contraintes qui s'imposent à la commune, de ses atouts et de ses faiblesses. La fonction principale du PADD est de **présenter le projet communal pour les années à venir ; il est la clé de voûte du PLU**. Les conceptions du zonage et du règlement qui en découleront par la suite devront ainsi être cohérentes avec lui. En tant que **démarche cadre du développement de la commune**, il permettra de produire un document d'urbanisme dans un contexte d'évolution rapide et progressif qui s'inscrit dans l'évolution de la couronne de l'agglomération toulousaine, tout en s'intégrant dans les documents supra communaux.

Quatre thèmes constituent le PADD : **habiter à Seysses ; développer/équiper Seysses ; se déplacer à Seysses et le cadre de vie**. L'objectif principal est que Seysses continue à être un lieu où il fait bon vivre et que son développement inéluctable se déroule harmonieusement. Il s'agit également de conserver l'équilibre entre monde urbain et rural que tous les Seyssois apprécient. A ce titre la Municipalité affiche clairement sa volonté de maintenir une véritable activité agricole. Il ne s'agit en aucun cas de voir Seysses devenir un immense dortoir, à l'urbanisation débridée qui se couvrirait de lotissements sans logiques ou d'immeubles qui détruiraient notre cadre de vie. En d'autres termes, il s'agit, de maîtriser le développement de la commune et non de le subir.

Pour plus d'informations, téléchargez le PADD sur le site de la commune : [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)



## UN SERVICE EMPLOI INTERCOMMUNAL

A  
X  
E  
S  
U  
D

L'espace emploi intercommunal Axe Sud, service de proximité, a mis en place des permanences d'accueil (sur rendez-vous) dans les communes de Frouzins, Lamasquère, Roques sur Garonne et Seysses afin d'accueillir et d'aider les habitants de l'intercommunalité dans leur recherche d'emploi et dans toutes leurs démarches d'orientation, d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Ces permanences se déroulent pour notre commune :

LE LUNDI DE 13H À 17H  
ET LE JEUDI DE 9H À 12H  
DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE.

*Si vous souhaitez obtenir un rendez-vous et/ou des informations complémentaires,  
contactez Christine au 05.61.72.69.60.*

D  
É  
L  
I  
B  
É  
R  
A  
T  
I  
O  
N  
S

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 23 JANVIER 2007

- ◆ L'aire des gens du voyage sera construite sur un autre terrain que celui prévu initialement, toujours à la Saudrune : la commune a procédé à cet effet à un échange de terrain avec le SIVOM chargé de sa construction.
- ◆ Monsieur le Sous-Préfet a émis un avis favorable à la désaffectation des locaux scolaires des Aujoulets en vue de leur transformation en maison de quartier multi salles, projet qui fera l'objet d'un appel d'offres.
- ◆ Les salles municipales seront mises gratuitement à la disposition des candidats et de leurs représentants aux différentes élections.
- ◆ Pérennisation de deux emplois : un poste d'agent d'animation et un poste d'animateur territorial, tous deux à temps complet.
- ◆ Une concertation pour créer une ZAC multi sites est en cours. Afin de mener à bien ce projet et de maîtriser l'avenir urbanistique et économique de la commune, il sera fait appel à une Assistance Maîtrise d'Ouvrage.
- ◆ Réaménagement et réfection de l'éclairage public au rond-point de Gascogne, sur la route d'Ox et dans la zone de la Piche.

## DÉCEMBRE 2006 / JANVIER 2007

É  
T  
A  
T  
C  
I  
V  
I  
L

### Naissances

DÉCEMBRE  
05/12 Démétrie LAHANA  
06/12 Lilly CHALUMEAU  
06/12 Sherazade RAFFAËLE  
14/12 Emmy DERRIEUX  
14/12 Andreas HUGON  
19/12 Sonia PALAZON  
28/12 Raina SOILIH  
28/12 Tom THARSIS  
31/12 Lucie CASTERAN

### JANVIER

10/01 Marin MASSE  
25/01 Jordane BARTHE

### Mariages

### DÉCEMBRE

12/12 Chantal DANÈS & Mounir BELHALLOUCHE  
16/12 Geneviève MONTOYAT & Patrick CAZENAVE

### Décès

### DÉCEMBRE

07/12 Marie-Ange MUCCIO  
08/12 Jacqueline LANDRY  
31/12 Adrienne MANDEMENT

### JANVIER

02/01 Marie FARDIN